

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

2026 - 2031



 **SYVadec**

Femu per dumane

Service public de valorisation des déchets de Corse

 **EODD**
ingénieurs conseils

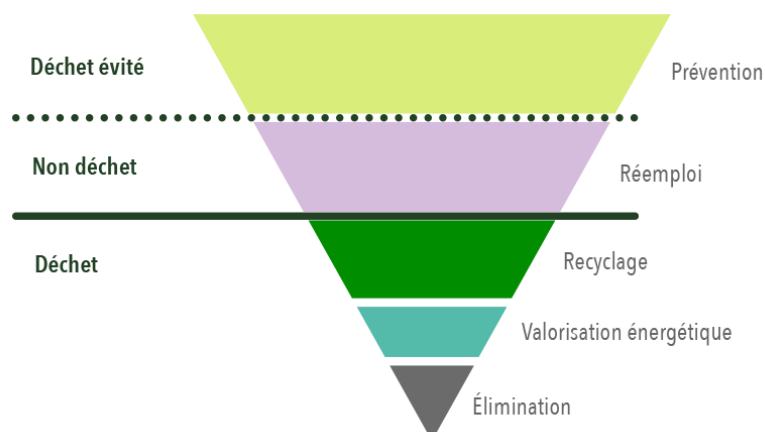
SOMMAIRE

1.	Cadre général.....	3
1.1	Le contexte	3
1.2	La prévention des déchets	3
1.3	Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	4
1.4	Le cadre réglementaire	5
1.5	L'élaboration du PLPDMA	6
1.5.1	Gouvernance et pilotage	6
1.5.2	Etapes de mise en œuvre	8
2.	Diagnostic du territoire	9
2.1	La collectivité	9
2.2	Diagnostic socio-économique	10
2.2.1	Population	10
2.2.2	Structure d'âge, structure des ménages, part d'actifs	10
2.2.3	Habitat et logements	11
2.2.4	Tissu économique	11
2.2.5	Tissu administratif et social	12
2.3	Diagnostic déchets	13
2.3.1	Organisation de la gestion des déchets	13
2.3.2	Production des Déchets Ménagers et assimilés	15
2.3.3	Actions en faveur de la prévention des déchets déjà engagées sur le territoire	17
2.4	Bilan du diagnostic du territoire, matrice Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces	19
3.	Stratégie et plan d'action du PLPDMA	20
3.1	Stratégie et objectifs	20
3.2	Axes et actions stratégiques.....	21
3.3	La planification des actions de communication	22
3.4	Moyens humains à mobiliser pour atteindre les objectifs	23
3.5	Investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs du PLPDMA	24
3.6	Les fiches action	24

1. Cadre général

1.1 Le contexte

Depuis les années 2000, la **prévention des déchets** est au centre des attentions des instances européennes et françaises, comme le traduit la hiérarchie des modes de gestion des déchets de la directive 2008/98/CE, établissant un ordre de priorité applicable à la législation et aux politiques permettant de préserver nos ressources.



Conscient de son devoir d'exemplarité en tant qu'acteur public, la **Communauté de Communes Pasquale Paoli** s'investit depuis plusieurs années dans des actions **visant à limiter la production de déchets**.

Cet engagement se concrétise aujourd'hui par la mise en œuvre de son **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**, véritable document de planification territorial.

En tant que document réglementaire de planification, le **PLPDMA est permanent, modifiable ou révisable**. Pour assurer son efficacité continue, celui-ci fait l'objet d'un **bilan annuel**, permettant d'évaluer les progrès réalisés et d'identifier d'éventuels ajustements nécessaires. De plus, il est **réévalué au moins tous les six ans**, afin de s'assurer de sa pertinence et de son adéquation avec les objectifs de réduction des déchets et de promotion de l'économie circulaire.

L'année de référence pour le PLPDMA est 2024. Le PLPDMA de la Communauté de Communes Pasquale Paoli sera déployé en 2026 pour 6 ans.

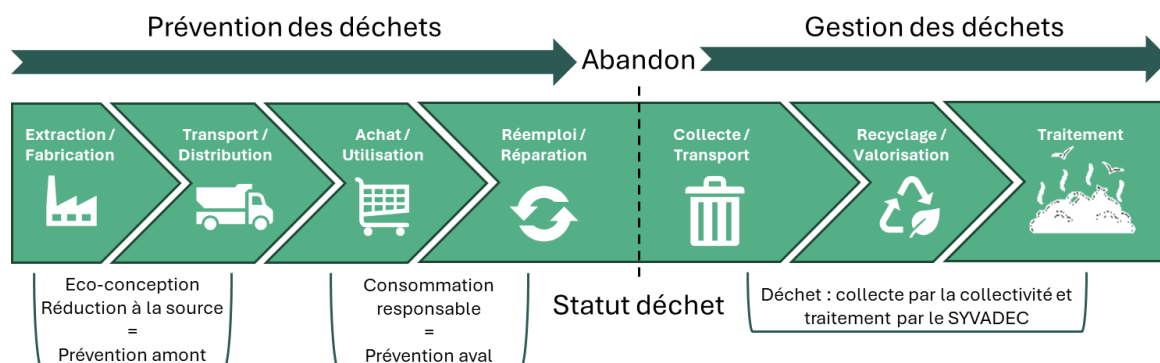
1.2 La prévention des déchets

La prévention des déchets est définie selon le code de l'environnement comme étant « **toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet**, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :

- la quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- la teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits.

Ainsi, la prévention de la production des déchets vise à **réduire les impacts environnementaux** liés aux étapes de production, transformation, transport et d'utilisation des matières et produits qui génèrent des déchets.

Il est possible de distinguer la prévention « amont » des déchets, obtenue par les mesures prises par les fabricants et les distributeurs avant qu'un produit ne soit mis sur le marché, et **la prévention « aval »**, cible du présent PLPDMA, portant sur les mesures prises par le consommateur final ou les collectivités territoriales pour réduire les déchets.



La prévention, c'est donc agir avant que le déchet ne soit produit, en modifiant nos modes de vie et de consommation.

1.3 Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

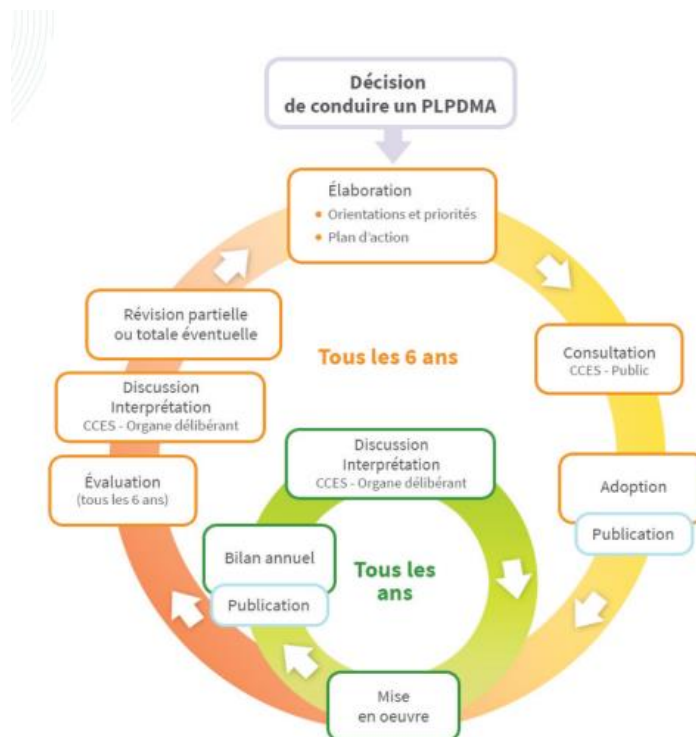
Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est un **document de planification territorial obligatoire** depuis le 1er janvier 2012. Il est réglementé par le décret n°015-662 du 10 juin 2015, qui en précise le contenu et les modalités d'élaboration.

Ce décret indique que les collectivités territoriales responsables de la collecte des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention, **indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.**

Le PLPDMA concerne l'ensemble des **Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)** : c'est à-dire tous les déchets collectés dans le périmètre du service public.



Un PLPDMA constitue **une procédure d'amélioration continue** au service de la prévention des déchets qui est « permanent, modifiable et révisable » conformément au schéma ci-après :



Source : ADEME

1.4 Le cadre réglementaire

Au niveau national, plusieurs lois successives encadrent la prévention des déchets. :

- La prévention des déchets a été introduite dans la loi française dès 1975. Elle a connu un élan important à partir de février 2004 avec un premier **Plan national de prévention de la production de déchets**.
- Les **lois Grenelle 1 et 2 de 2009 et 2010** rendent obligatoires pour chaque collectivité en charge des déchets l'instauration d'un plan de prévention des déchets.
- La **Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)** du 17 août 2015 renforce certains objectifs pris par les lois Grenelle, en fixant un **objectif national de réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés (DMA)** par habitant. Ainsi, l'objectif de réduction ne porte plus seulement sur les ordures ménagères et assimilés (OMA) mais sur la totalité des déchets gérés sur le territoire du syndicat.
- Publiée en 2018, la **Feuille de Route pour l'Économie Circulaire (FREC)** décline de manière opérationnelle la transition à opérer pour passer du modèle économique actuel « fabriquer, consommer, jeter » à un modèle circulaire. La FREC fixe 50 mesures visant à repenser le cycle de vie des produits, de leur écoconception à la gestion des déchets, en passant par leur consommation en limitant les gaspillages.
- Ces mesures sont renforcées par la **Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC), votée en février 2020**, qui fait de la prévention et de la gestion des déchets un enjeu primordial. Cette loi entend ainsi accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Elle fixe un **objectif national de réduction des DMA par habitant de 15% entre 2010 et 2030**.

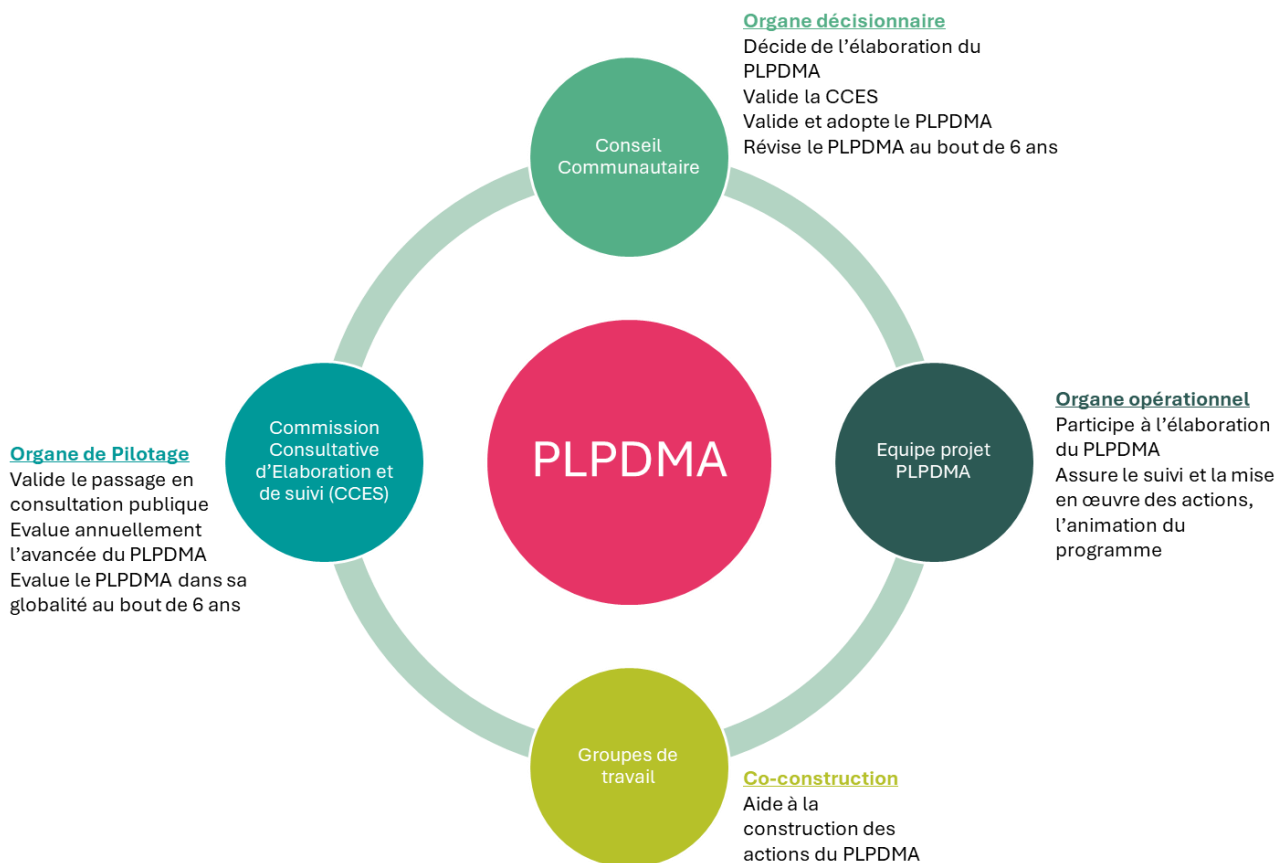
- En parallèle, le **Programme National de Prévention des Déchets** (PNPD) établit les orientations et les objectifs stratégiques au niveau national au sujet de la prévention.
- Au niveau local :
 - le **Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets** (PTPGD), élaboré par la **Collectivité de Corse** vise à adapter les objectifs nationaux aux spécificités insulaires, en tenant compte des contraintes géographiques et démographiques particulières de l'île.
 - Le **Programme Local de Prévention et de Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés** (PLPVDMA), élaboré par le **SYVADEC**, déclinant les objectifs nationaux en 8 axes et 25 actions visant à réduire à la source la production de DMA de l'île et à améliorer leur valorisation.
- L'ensemble se décline au niveau du territoire par la définition et la mise en œuvre du **PLPDMA de la Communauté de Communes Pasquale Paoli**.

1.5 L'élaboration du PLPDMA

1.5.1 Gouvernance et pilotage

Conformément à la réglementation, la Communauté de Communes Pasquale Paoli a choisi en 2025 d'élaborer son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Quatre instances ont été désignées pour assurer la gouvernance et le pilotage du PLPDMA.



- ➔ Le Conseil Communautaire valide et adopte le présent PLPDMA et le révisé au bout de 6 ans.
- ➔ Une équipe projet en charge du PLPDMA a été constituée. Elle a suivi le projet d'élaboration du PLPDMA tout au long de sa construction et se charge maintenant du pilotage stratégique et de l'animation du PLPDMA.
- ➔ Deux groupes de travail ont été réalisés lors de l'élaboration du PLPDMA :
 - 27/06/2025 : co-construction des futures actions en lien avec les axes stratégiques définis ;
 - 15/07/2025 : définition des objectifs à atteindre et des indicateurs de suivi.
- ➔ Une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi a été constituée par délibération n° 2025-045 du 28 juillet 2025. Elle a la charge de donner son avis sur la construction et le suivi du PLPDMA. Elle se compose des personnes et collèges suivants :
 - Le Président de l'intercommunalité ou son représentant
 - Les membres du Bureau communautaire
 - Les membres du COPIL PLPDMA
 - Un représentant du SYVADEC
 - Un représentant de l'ADEME
 - Un représentant de l'Office de l'Environnement de la Corse
 - Un représentant de l'Université de Corse
 - Un représentant de l'AFPA
 - Un représentant de l'association Zeru Frazu
 - Un représentant de la recyclerie de Francardu
 - Un prestataire de collecte
 - Un représentant de l'ADMR
 - Un représentant de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP)



1.5.2 Etapes de mise en œuvre

Le présent PLPDMA se déroule selon les étapes suivantes :



2. Diagnostic du territoire

2.1 La collectivité

La Communauté de Communes Pasquale Paoli a été créée le 20 décembre 2016.

Actuellement, la Communauté de Communes Pasquale Paoli regroupe 42 communes et s'étend sur 904,5 km² : Aiti, Alando, Albertacce, Alzi, Asco, Bisinchi, Bustanico, Calacuccia, Cambia, Canavaggia, Carticasi, Casamaccioli, Castellare-di-Mercurio, Castello-di-Rostino, Castifao, Castiglione, Castineta, Castirla, Corscia, Erbajolo, Érone, Favalello, Focicchia, Gavignano, Lano, Lozzi, Mazzola, Moltifao, Morosaglia, Omessa, Piedigriggio, Popolasca, Prato-di-Giovellina, Rusio, Saliceto, San-Lorenzo, Santa-Lucia-di-Mercurio, Sant'Andréa-di-Bozio, Sermano, Soveria, Tralonca, Valle-di-Rostino. La Communauté de Communes Pasquale Paoli est classée en typologie d'habitat « touristique » selon le SYVADEC.

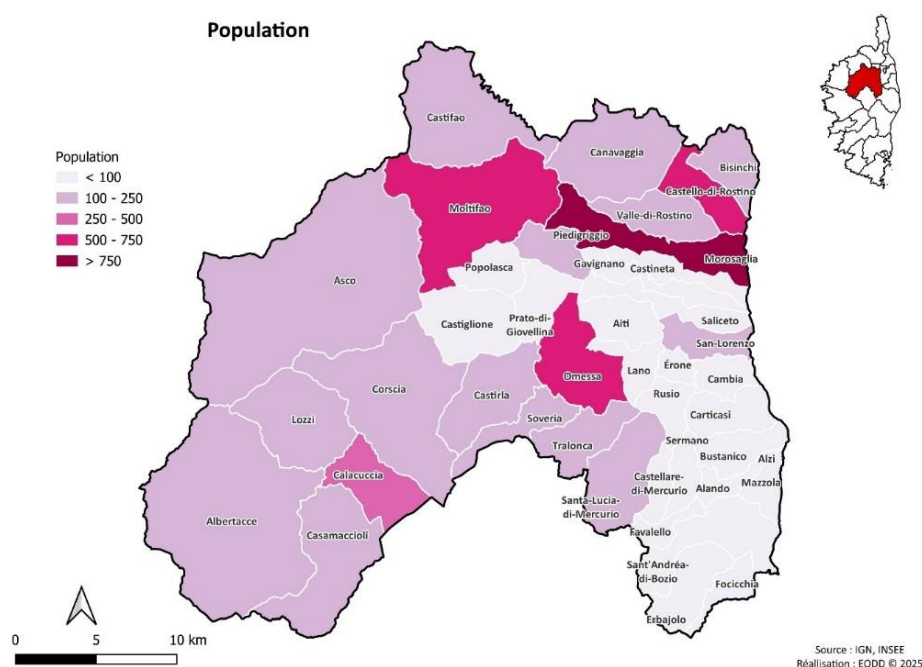


Illustration 1 : Répartition de la population au droit de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PASQUALE PAOLI

- Source : EODD

Les compétences de la Communauté de Communes Pasquale Paoli sont les suivantes :

- Environnement, développement durable et cadre de vie (dont la GEMAPI et la collecte et le traitement des déchets).
- Développement et aménagement économique.
- Développement touristique.
- Accueil des gens du voyage.
- Actions sociales d'intérêt communautaires.
- Production, réseaux et distribution d'énergie.
- Eau et assainissement.
- Développement et aménagement éducatif, sportif et culturel

- Aménagement de l'espace communautaire.
- Logement et habitat.
- Abattoirs publics.
- Marchés d'intérêts national, halles, foires et marchés.
- Centre de première intervention des services locaux d'incendie et de secours.
- Réseaux et services locaux de communications électroniques d'initiative publique au sens de l'article L 1425-1 CGC.

Les compétences prévention et communication relèvent de la collectivité et peuvent être complétées par des actions du SYVADEC.

Le Service Public de Gestion des Déchets est financé principalement par la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

2.2 Diagnostic socio-économique

2.2.1 Population

La population du territoire s'élève à **6 106 habitants** (source INSEE, année de recensement 2021, population en vigueur au 1^{er} janvier 2024). Le territoire représente 1,76% de la population de la Corse (347 597 habitants) ; près de 46% de la population du territoire est concentrée sur quatre communes, Castello-Di-Rostino (8,25%), Moltifao (11,69%), Morosaglia (15,77%) et Omessa (9,83%).

Depuis 2010, **la population du territoire a diminué de 2,15%.**

La densité de population est de **6,8 habitants au km²** en dessous des données régionales et nationales (40 hab./km² en Corse et 106.5 hab./km² pour le territoire national). On note une faible densité de population ainsi qu'une grande disparité de la densité au sein des communes du territoire.

2.2.2 Structure d'âge, structure des ménages, part d'actifs

La répartition de la population par tranche d'âge sur le territoire, et en comparaison des données départementales et nationales, est la suivante :

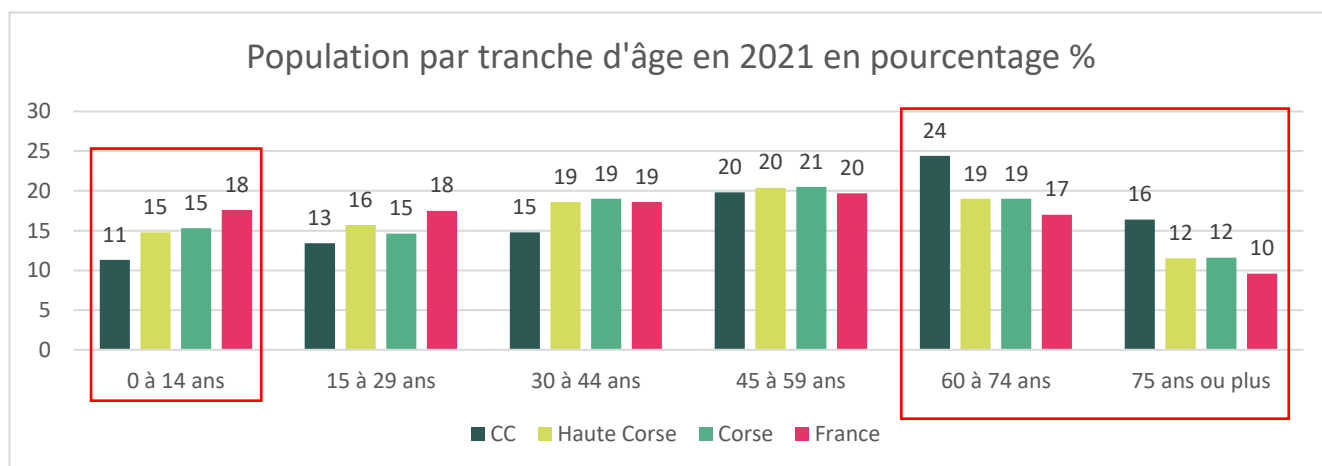


Illustration 2 : Répartition de la population par tranche d'âge et comparaisons – Source : INSEE

La politique de prévention doit s'adresser à l'ensemble de la population d'un territoire. Il convient cependant de noter que les personnes de **plus de 45 ans représentent plus de 60 %** de cette population.

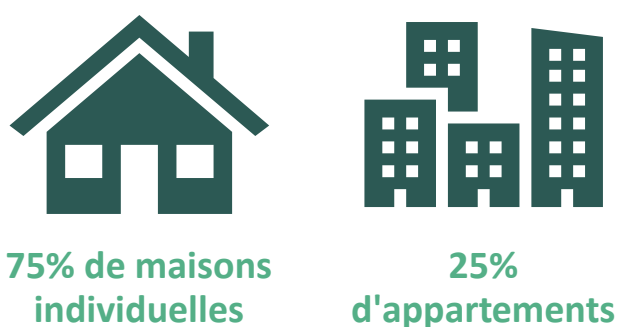
La Communauté de communes Pasquale Paoli affiche une moyenne de personnes par ménage inférieure à la moyenne nationale (2,2), soit **2,1 personne/foyer**.

Si 59% des ménages sont des familles, dont **34% avec des enfants**, 38 % des ménages sont des femmes ou des hommes seul(e)s.

Les habitants actifs ne sont pas majoritaires (**40% de la population**) ayant un emploi (64% des actifs).

2.2.3 Habitat et logements

Sur le territoire, l'INSEE recense 4 865 maisons et 1 644 appartements en 2021.



Sur le territoire, en l'INSEE recense 2 905 résidences principales (44%) et 3 500 résidences secondaires (53%), le reste étant des logements vacants. Le taux de résidences secondaires (53%) est plus de 5,5 fois supérieur à la moyenne nationale (10%). Il est assez élevé pour toutes les communes.

2.2.4 Tissu économique

Selon l'INSEE, le territoire compte 574 établissements actifs en 2021.

Secteur d'activité	Nombre	%
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	186	32,4
Construction	92	16
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	80	13,9
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	74	12,9
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	59	10,3
Autres activités de services	33	5,7
Activités immobilières	22	3,8
Information et communication	14	2,4
Activités financières et d'assurance	14	2,4

Tableau 1 : Répartition des établissements actifs - Source : INSEE

En complément, la base SIRENE enregistre **413 établissements agricoles** sur le territoire de la Communauté de Communes Pasquale Paoli.

Le territoire a une vocation touristique limitée. **Seulement huit communes disposent d'hébergements touristiques recensés.**

2.2.5 Tissu administratif et social

Le territoire dispose d'un tissu administratif et social développé.

Catégories	Territoire	Implication dans le cadre du PLPDMA	Source 2025
Mairies	42 mairies	Démonstrateurs pour la réduction des déchets	-
Enseignement	Ecoles primaires (5), écoles élémentaires (2), collège (1)	Ensemble des établissements intégrés au programme pédagogique du SYVADEC qui vise à sensibiliser les enfants à la prévention et gestion des déchets	SIRENE
Structure d'accompagnement pour adulte	Réseau de structure d'information, d'orientation et d'accompagnement des publics, notamment CCAS	Potentiels relais du territoire pour la prévention	FINESS
Santé et accueil des personnes âgées	2 services d'aide à domicile en milieux rural (ADMR)	Cibles pour la réduction des déchets	FINESS
Réseau associatif	Associations culturelles, sportives, loisirs, vie sociale, environnementales	Relais et cibles pour la réduction des déchets	Intercommunalités

Tableau 2 : Tissu administratif et social du territoire

2.3 Diagnostic déchets

2.3.1 Organisation de la gestion des déchets

Sur le territoire, l'organisation de la gestion des déchets dépend des flux collectés.

	Collecte - Intercommunalité	Traitement - Syvadec
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) 	Collecte en point de regroupement et en porte à porte	Enfouissement ISDND STOC Prunelli
Emballages 	Collecte en point de regroupement, en porte à porte et en bornes aériennes	Valorisation matière PAPREC Lansargues
Papiers 	Collecte en point de regroupement, en porte à porte et en bornes aériennes	Valorisation matière Papers Catalunya, Papresa, Industria Cellulosa Aragonesa, via PAPREC
Verre 	Collecte en point de regroupement, en porte à porte et en bornes aériennes	Valorisation matière OI Glasspack à Béziers
Cartons 	Collecte porte à porte	Valorisation matière SMURFIT KAPPA à Avignon
Biodéchets 	Collecte en porte à porte Compostage : Aucun site de compostage partagé 1129 composteurs individuels	Valorisation matière Bioplateforme à Corte

	Collecte - Intercommunalité	Traitement - Syvadec
Encombrants 	Collecte en porte à porte en vrac sur RDV	Valorisation matière et enfouissement
Textiles 		Collecte en bornes textiles Réemploi et valorisation matière
Autres déchets 		Recycleries du SYVADEC Valorisation matière, énergétique et enfouissement
Recyclerie mobile 		Point de collecte mobile à Ponte Leccia et à Francardo Recycleries du SYVADEC Valorisation matière et énergétique

2.3.2 Production des Déchets Ménagers et assimilés

2.3.2.1 Tonnages globaux

Les tonnages globaux de la collectivité en 2010 et leur évolution sur les dernières années sont présentés dans le tableau suivant :

Flux/tonnage (t) par an	2010	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2010/2024 en %
Bio Dechets						24	45	-
Emballages	119	245	275	312	323	369	434	263%
Papier	38	95	63	60	44	20	68	79%
Verre	232	271	254	293	259	166	344	48%
Biodéchets compostés par l'habitant		65	68	79	103	112	123	-
OM	1885	1 718	1 612	1 682	1 740	1 679	1 608	-15%
Tout Venant	170	97	59	111	34	26	31	-82%
Textiles		15	10	12	14	11	6	-
Bois			53	112	76	69	36	-
Carton CS		35					6	-
Carton Rec	39	11	39	195	192	197	85	116%
DDS				3	1	1	2	-
DEEE	54	71	85	125	106	96	97	81%
Huiles Minérales			0	1	0	1	1	-
Huiles Végétales			0	1	0	0		-
Métaux	62	77	91	146	114	105	89	45%
Meuble		131	75	155	141	100	90	-
Petits Objets de la Maison et du Jardin				20	40	38	90	-
PMCB - Placoplatre							3	-
Pneus				2	4	4	3	-
TV Valorisé			13	111	125	104	80	-
Végétaux			10	46	33	29	47	-
Total DMA hors gravats et biodéchets compostés	2 598	2 766	2 639	3 387	3 247	3 039	3 164	22%

Tableau 3 : Tonnages par flux et évolution de 2010 à 2024 – Source : ODEM CORSICA

Ainsi, en prenant en compte la population, l'évolution des ratios en kg/hab. est présentée ci-dessous.

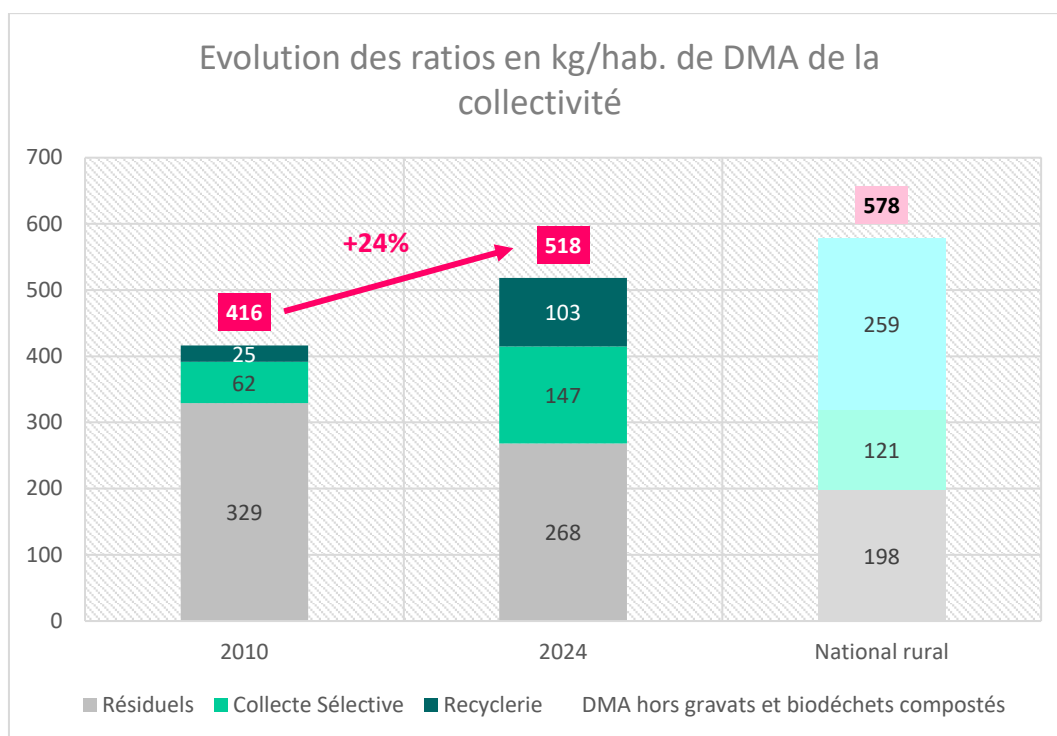


Illustration 3 : Evolution des ratios de 2010 à 2024 – Source ODEM CORSICA

Depuis 2010, la production de Déchets Ménagers et Assimilés **a augmenté de 24% sur le territoire, en lien avec le développement du service recyclerie sur le territoire.**

2.3.2.2 Composition des ordures ménagères résiduelles

La composition de la poubelle d'ordures ménagères se base sur les caractérisations réalisées en 2024 par le SYVADEC.

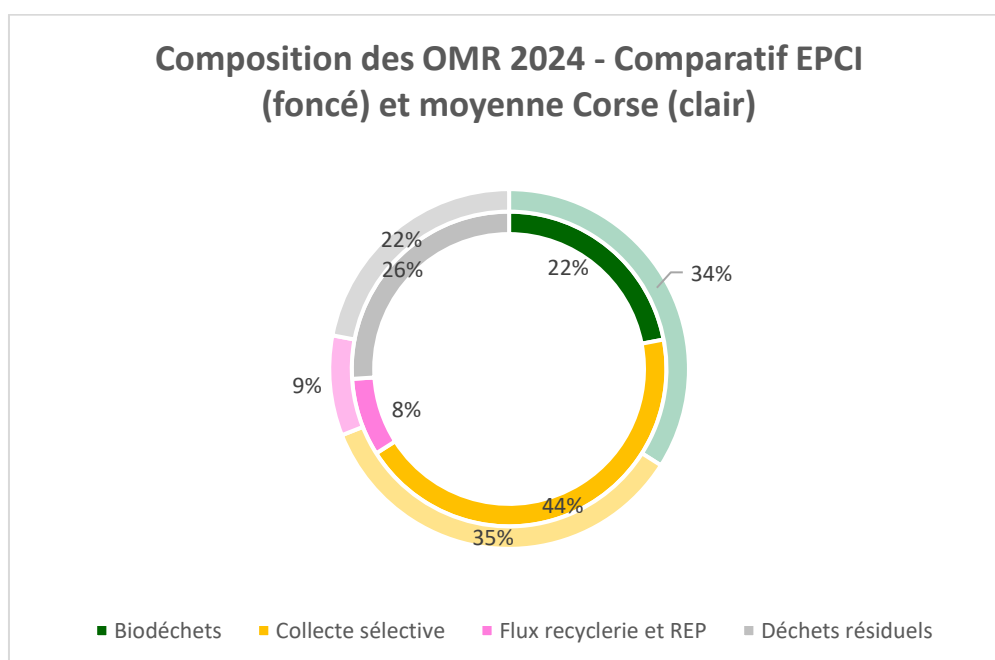


Illustration 4 : Résultats de caractérisation 2024 – Source : SYVADEC

Il reste dans la poubelle d'ordures ménagères résiduelles des habitants de la collectivité **encore 74%** de déchets valorisables.

2.3.2.3 *Evaluation des gisements prioritaires*

En tenant compte de la production de déchets en 2024 et des résultats des caractérisations OM et emballages, les flux réellement produits par les habitants de la Communauté de Communes Pasquale Paoli sont répartis dans les proportions suivantes par ordre d'importance :

Flux	Production 2024 (t) DMA hors gravats	Production (kg/hab.) 2024 DMA hors gravats	Part de la production de DMA (%)
Recyclerie	608	100	18%
Emballages	589	97	18%
OM*	531	87	16%
Biodéchets	527	86	16%
Verre	491	80	15%
Papier	336	55	10%
Cartons	150	25	5%
Textiles	54	9	2%
Total	3 287	538*	100%

Tableau 4 : Production réelle de DMA par flux en 2024 intégrant les résultats des caractérisations – Source : SYVADEC

**Production de DMA intégrant les biodéchets compostés*

Les deux flux les plus importants produits sur le territoire sont les emballages et la recyclerie. Il est recommandé que les mesures adoptées portent en priorité sur ces flux.

2.3.3 *Actions en faveur de la prévention des déchets déjà engagées sur le territoire*

La Communauté de Communes Pasquale Paoli mène une politique active de réduction des déchets, dont certaines menées avec le SYVADEC.

Plusieurs actions de prévention et de sensibilisation ont déjà été mises en œuvre :

- Participation à l'expérimentation nationale « Oui Pub », pour limiter la publicité papier non sollicitée
- Participation au déploiement du compostage de proximité et au programme pédagogique.
- Création d'un annuaire de la réparation, mettant en valeur les acteurs locaux de l'économie circulaire
- Déploiement d'une communication de proximité diversifiée (affiches, presse, réseaux sociaux, animations sur le terrain)
- Actions d'information et de sensibilisation auprès des habitants et des professionnels (distribution de sacs cabas et de guides de tri, collecte annuelle des piles, réunions publiques)

- Fourniture d'une table de tri à la cantine du collège de Moltifao afin de faciliter le tri des élèves.
- Mise en place de cendriers sur les communes de Moltifao, Asco et Ponte Leccia afin d'éviter que les mégots ne finissent à la mer.

2.4 Bilan du diagnostic du territoire, matrice Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces

Atouts

Socio-économique

- Une population avec enfants plus sensible à l'environnement (34%)
- Une population active importante (72% de la population dans la tranche 15-64 ans)
- Une population plutôt stable (ancienneté dans le logement de plus de 10 ans pour 61% des ménages)

Gestion des déchets

- Objectif réglementaire du tri à la source des biodéchets non atteint (41% en compostage et 12% en collecte)
- Baisse de 19% du ratio de production des résiduels

Actions et démarches engagées

- A l'échelle du SYVADEC, de nombreuses actions pour la prévention et la communication sont menées
- Un Programme Local de Prévention et de Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés du SYVADEC
- Une enquête interne via le baromètre « Les Corses et l'environnement » mettant en lumière les comportements des usagers vis-à-vis de questions environnementales, dont le tri et la réduction des déchets
- Des actions d'ores et déjà menées par l'intercommunalité

Acteurs et partenaires

- De la communication effectuée par la collectivité
- Des acteurs présents sur le territoire
- Une présence régulière du SYVADEC sur les réseaux sociaux permettant de toucher un public plus jeune, avec une communication variée

Opportunités

Contexte général

- Une dynamique lancée via diverses études/plans réalisés récemment (étude TI, plan biodéchets, PLPVDMA, ...)
- Une inflation importante et une baisse du pouvoir d'achat (préoccupation première de la population) qui favorise le réemploi et la déconsommation

Gestion des déchets

- Une réglementation nationale qui favorise la prévention (loi AGECE, décrets et arrêtés d'application à venir)
- Sur le flux OMR, 22% peuvent être détournés par du compostage
- Des débouchés pour les objets issus de réemploi et de la réparation

Faiblesses

Socio-économique

- Une population vieillissante majoritaire (41% de la population a plus de 60 ans)
- Quelques disparités au niveau de la typologie de population, de l'habitat et du revenu sur le territoire
- Beaucoup de résidences secondaires (53%), plus difficiles à intégrer à des actions de prévention pérenne

Gestion des déchets

- Plusieurs objectifs réglementaires ne sont pas atteints, notamment sur le tri à la source des biodéchets, le réemploi, la valorisation matière, l'objectif de baisse de DMA et la réduction du stockage.
- Une production de DMA en hausse depuis 2010

Moyens humains disponibles pour la prévention

- Peu de moyens humains à disposition pour animer et faire le suivi du PLP

Acteurs et partenaires

Réseau d'acteurs et partenaires œuvrant pour la prévention des déchets peu développé

Menaces

Coûts de gestion des déchets

- Des coûts de la gestion des déchets en constante augmentation
- Peu d'implication des professionnels dans la gestion des déchets

3. Stratégie et plan d'action du PLPDMA

3.1 Stratégie et objectifs

L'état des lieux a permis d'évaluer les évolutions des différents déchets collectés par la collectivité depuis 2010 et d'identifier, les flux prioritaires et les axes stratégiques d'une politique volontariste de prévention des déchets collectés.

Cette politique s'inscrit dans le cadre réglementaire d'objectifs nationaux de baisse par rapport aux années de référence 2010.

Il s'agit donc maintenant de décliner quantitativement des objectifs réalistes pour le PLPDMA à horizon 2031, et de mettre en place des actions qui visent à les atteindre, grâce à une bonne compréhension et une adhésion des acteurs partenaires et du grand public.

Le graphique ci-dessous présente les quantités de DMA à réduire pour atteindre les objectifs réglementaires et les objectifs fixés par la collectivité.

A noter que la collectivité a développé en 2017 des services complémentaires de recyclerie pour les habitants, ce qui a eu pour effet une augmentation importante des DMA. Aussi, il convient d'observer la baisse des tonnages prévus dans le PLPDMA par rapport à 2024, année de référence plus représentative que 2010 pour la Communauté de Communes Pasquale Paoli.

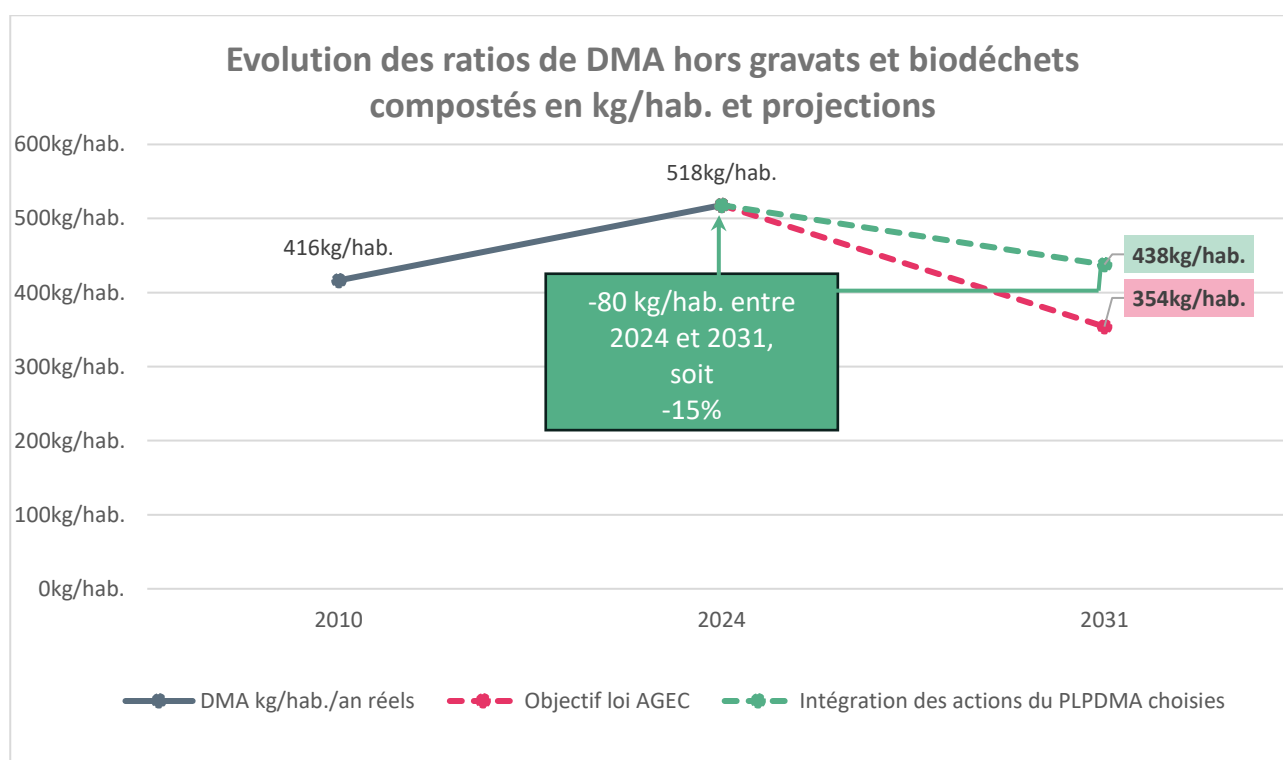


Illustration 5 : Objectifs de réduction des DMA et conformité réglementaire – Source : EODD

Dans le cadre de l'élaboration de son PLPDMA, la collectivité a identifié des axes et des actions stratégiques destinés à atteindre les objectifs fixés.

3.2 Axes et actions stratégiques

Les axes et actions suivants, retenus dans le cadre du PLPDMA 2026 – 2031 de la collectivité, permettent d'observer la déclinaison des objectifs chiffrés précédemment.

LES AXES ET ACTIONS DU PLPDMA

	Objectif de réduction kg/hab. en 2031	Proportion par rapport à l'objectif total de réduction
Axe 1 : Réduire les biodéchets		
• Action 1.1 – Animation et suivi du compostage	33,5 kg/hab.	41,6%
• Action 1.2 – Lutte contre le gaspillage alimentaire	23 kg/hab.	28,6%
	-56,5 kg/hab.	70,2%
Axe 2 : Être éco-exemplaire		
• Action 2.1 – Eco-exemplarité du service public	1,9 kg/hab.	2,4%
• Action 2.2 – Programme pédagogique	0 kg/hab.	0%
	-1,9 kg/hab.	2,4%
Axe 3 : Promouvoir l'économie circulaire		
• Action 3.1 – Encourager le réemploi	5,1 kg/hab.	6,4%
	-5,1 kg/hab.	6,4%
Axe 4 : Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets		
• Action 4.1 – Sensibilisation aux incivismes	1,6 kg/hab.	2,0%
• Action 4.2 – Redevance spéciale	13,6 kg/hab.	16,9%
• Action 4.3 – Sensibilisation à la tarification incitative	0 kg/hab.	0%
	-15,2 kg/hab.	18,9%
Axe 5 : Renforcer la communication et la sensibilisation		
• Action 5.1 – Intervention dans les fêtes locales et communication	1,6 kg/hab.	2,0%
	-1,6 kg/hab.	2,0%
Objectif total de réduction des DMA en kg/hab. :	-80 kg/hab. en 2031	

3.3 La planification des actions de communication

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des actions de communication à mener sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
Tâches / trimestres	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Réduire les biodéchets																								
Animation et suivi de compostage																								
Communication : 4 campagnes par an avec post et événement presse																								
Lutte gaspillage alimentaire																								
Communication : 1 par an avec guide, post, recette anti-gaspi																								
Communication : 1 par an avec gourmet bag, eau du robinet																								
Promouvoir l'économie circulaire																								
Encourager le réemploi																								
Communication : 2 campagnes réseaux par an, affichage recyclerie																								
Utiliser des outils économiques incitatifs																								
Sensibilisation aux incivismes																								
Envoi d'un courrier aux professionnels																								
Communication : 1 campagne par an réseaux																								
Redevance spéciale																								
Communication : 1 campagne par an réseaux																								
Sensibilisation à la tarification incitative																								
Renforcer la communication / sensibilisation																								
Intervention fêtes locales et communication																								
Communication : 1 campagne annuelle sur le PLPDMA																								

3.4 Moyens humains à mobiliser pour atteindre les objectifs

Les moyens humains nécessaires à mobiliser dans le cadre du PLPDMA fixé pour atteindre les objectifs, déclinés par an, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

A noter qu'il s'agit de moyens internes à la collectivité excepté pour l'action « sensibilisation et verbalisation des incivismes » qui nécessite le recrutement d'un agent pour la brigade verte de sensibilisation.

Axes	Actions	ETP 2026	ETP 2027	ETP 2028	ETP 2029	ETP 2030	ETP 2031	Moyens humains 2026-2031
Réduire les biodéchets	Animation et suivi de compostage	0,18	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,8
	Lutte contre le gaspillage alimentaire	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,8
Être Eco exemplaire	Eco-exemplarité du service public	0,19	0,77	0,03	0,03	0,03	0,03	1,1
	Programme pédagogique	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,1
Promouvoir l'économie circulaire	Encourager le réemploi	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,4
Utiliser des outils économiques incitatifs	Sensibilisation aux incivismes	0,04	0,06	1,22	1,22	1,22	1,22	5,0
	Redevance spéciale	0,75	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	1,1
	Sensibilisation à la tarification incitative	0,09	0,05	0,03	0,03	0,03	0,03	0,3
Renforcer la communication	Intervention dans les fêtes locales et communication	0,09	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,4
Total		1,5	1,3	1,8	1,8	1,8	1,8	9,9

Tableau 5 : Bilan des ETP à mobiliser pour le PLPDMA par an

3.5 Investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs du PLPDMA

Les investissements nécessaires à mobiliser dans le cadre du PLPDMA fixé pour atteindre les objectifs, déclinés par action, sont présentés dans le tableau ci-après.

Axes	Actions	Investissements 2026 – 2031 €HT
Réduire les biodéchets	Animation et suivi de compostage	2 500 €HT
	Lutte contre le gaspillage alimentaire	200 €HT
Être Eco exemplaire	Eco-exemplarité du service public	1 375 €HT
	Programme pédagogique	-
Promouvoir l'économie circulaire	Encourager le réemploi	-
Utiliser des outils économiques incitatifs	Sensibilisation aux incivismes	27 000 €HT
	Redevance spéciale	100 €HT
	Sensibilisation à la tarification incitative	-
Renforcer la communication	Intervention dans les fêtes locales et communication	5 250 €HT
Total		36 425 €HT

Tableau 6 : Bilan des investissements à mobiliser dans le cadre du PLPDMA

3.6 Les fiches action

Pour chaque action, une fiche action détaillée a été réalisée. Elles permettent de décrire avec précision les actions à réaliser, les moyens à mobiliser et les résultats attendus.

Axe 1

Réduire les biodéchets

AXE 1 - Réduire les biodéchets

FICHE ACTION 1

Action 1.1 : Animation et suivi du compostage



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Détourner les biodéchets des OMR et les valoriser sous forme de compost
- Réduire les impacts environnementaux liés à la collecte et au traitement
- Créer une dynamique de territoire, inciter et former les usagers au compostage

Publics ciblés

Particuliers

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Biodéchets, OMR et déchets verts

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
Composteurs partagés			
• Suivi via application du SYVADEC des sites de compostage partagé	2026-2031	• 100% des suivis saisis sur application et 1 rapport par site par an	• Nombre de rapports annuels par site de compostage partagé
• Réunions d'animation sur site de compostage partagé	2026 - 2031	• 2 réunions par an	• Nbre de réunions par an et nbre de personnes présentes aux réunions

AXE 1 - Réduire les biodéchets

Composteurs individuels

- Distribution de composteurs individuels

2026

- 30 composteurs à distribuer

- Nbre de composteurs distribués

- Questionnaire en ligne et appels téléphoniques pour vérifier l'utilisation des composteurs individuels

2026 - 2031

- 200 réponses par enquête réalisée tous les ans au quatrième trimestre

- Nombre de répondants
- Taux d'utilisation des composteurs

Composteurs individuels et partagés : animation du plan compostage

- Animations : Stands sur des fêtes locales

2026 - 2031

- 2 animations par an

- Nbre de manifestations et nbre de personnes ayant reçu un guide

- Communication : relations presse, post sur les réseaux sociaux, FAQ actualisée sur le compostage sur le site internet

2026 - 2031

- 1 événement presse par an
- 4 posts sur les réseaux par an
- 1 FAQ actualisée
- 1 guide (actualisation SYVADEC)

- Nbre de publications, nbre de vues, nbre de téléchargements,
- Nbre de guides distribués

- Formation des agents communaux et intercommunaux

2026-2031

- 1 session tous les 3 ans

- Nombre d'agents formés, résultats des questionnaires en fin de session.

Moyens

Partenaires

Communes
SYVADEC
Ecoles et collège

Moyens humains moyennés par an

0,14 ETP

Moyens matériels et investissements sur 6 ans

- Guides : 2 500 €HT

Pilotage

Intercommunalité

Résultats attendus

DMA réduits en 2031

-33,5 kg/hab.

AXE 1 - Réduire les biodéchets

FICHE ACTION 2

Action 1.2 : Lutte contre le gaspillage alimentaire



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Réduire les quantités de produits alimentaires jetés
- Sensibiliser tous les publics aux enjeux et encourager les bons réflexes de consommation
- Accompagner les professionnels de la restauration et les collectivités dans la mise en place de solutions concrètes de réduction du gaspillage
- Respecter la réglementation et contribuer aux objectifs nationaux et européens de réduction de 50 % du gaspillage alimentaire d'ici 2030

Publics ciblés

Particuliers, restauration commerciale, commerces

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

OMR, déchets alimentaires

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
Particuliers			
• Campagne de communication (thème gourmet bag, recette antigaspi, too good, to go)	2026-2031	• 1 campagne par an • 1 guide des bonnes pratiques pratiques digital • 3 événements locaux par an	• Nombre de posts et nombre de vues • Nombre de guides diffusés dans les événements locaux • Nombre d'articles
Producteurs non ménagers			

AXE 1 - Réduire les biodéchets

	- Mobiliser les professionnels : - Elaboration et signature d'une charte anti-gaspi - Diagnostic et campagne de pesée des établissements volontaires - Accompagnement personnalisé	2026 - 2031	10 professionnels accompagnés par an	- Nbre de pro signataires - Nbre d'accompagnements réalisés
	Valoriser les bonnes pratiques culinaires : publication d'une recette antigaspi réalisée par un restaurateur local	2026 - 2031	1 fiche digitale par an	Nbre de vues
	- Déployer le dispositif « gourmet bag » : - Création d'un macaron officiel apposé sur les restaurants - Proposition systématique de gourmet bag - Campagne réseaux - Inciter à l'utilisation de too good to go (notamment les CHR)	2027	100 macarons apposés 1 campagne par an	- Nbre de macarons collés - Nbre de vues des campagnes
	Promouvoir l'eau du robinet via les réseaux sociaux	2026-2031	1 campagne par an	Nbre de vues

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements sur 6 ans	Pilotage
	SYVADEC Office du tourisme, Restaurateurs, superettes, producteurs, CHR	0,13 ETP	Macarons : 200 €HT	Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	-23 kg/hab.
--------------------	---------------------	-------------

AXE 1 - Réduire les biodéchets

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 1 sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
Tâches / trimestres	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Réduire les biodéchets																								
Animation et suivi de compostage																								
Suivi via application du SYVADEC des sites de compostage partagé																								
Réunion d'animation site de compostage partagé : 2/an																								
Distribution de composteurs individuels																								
Questionnaire en ligne et appels téléphoniques																								
Animation de stands sur fêtes locales : 2/an																								
Formation des agents communaux																								
Communication : 4 campagnes par an avec post et événement presse																								
Lutte gaspillage alimentaire																								
Participation à 3 événements locaux par an																								
Charte anti-gaspi pour les pros																								
Diagnostic et campagne de pesées dans 10 établissements / an																								
Création d'un macaron gourmet bag et diffusion																								
Communication : 1 par an avec guide, post, recette anti-gaspi																								
Communication : 1 par an avec gourmet bag, eau du robinet																								

Axe 2

Être éco-exemplaire

AXE 2 – Être éco-exemplaire

FICHE ACTION 3

Action 2.1 : Eco exemplarité du service public



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Réduire les déchets et adopter des pratiques sobres dans les administrations (papier, plastique, énergie, eau).
- Donner l'exemple aux usagers en appliquant les mêmes règles
- Mobiliser et former les agents afin qu'ils deviennent acteurs et ambassadeurs de la démarche.

Publics ciblés

Intercommunalité et communes adhérentes

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

OMR, collecte sélective, recyclerie (DEEE, meubles)

Plan d' action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
• Diagnostiquer et planifier les pratiques internes : ○ Réalisation d'un diagnostic des pratiques et d'une pesée par type de déchets pour tous les sites de l'EPCI ○ Réalisation d'un diagnostic des communes adhérentes pour élargir les bonnes pratiques. ○ Adapter et partager un guide des bonnes pratiques aux sites et communes.	2026 interco et 2027 communes	• 100% des sites et communes audités, • 1 guide pratique diffusé • 1 référent déchets par commune.	• Nombre de sites audités, • nombre de guides distribués, • liste des référents désignés.

AXE 2 – Être éco-exemplaire

	- Réduire les déchets du quotidien au sein des administrations - Suppression de la vaisselle jetable et des bouteilles plastiques. - Mise à disposition de vaisselle réutilisable pour les réunions et de contenants réemployables pour repas à emporter. - Compostage du marc de café et des déchets alimentaires sur chaque site. - Réduction des impressions.	2026 puis suivi	100% des sites équipés de solutions réemployables et composteurs. -15% de ramettes de papier	- Nombre de gourdes distribuées, - Arrêt des achats de vaisselle jetable, des bouteilles plastique - Nombre de composteurs installés - Nbre de ramettes achetées
	- Optimiser la consommation de ressources et les achats : - Mise en place d'une stratégie d'achats responsables : produits reconditionnés en priorité, écolabel - Utilisation de papier recyclé, paramétrage éco des imprimantes, mise en place de bacs à brouillon.	2026 et suivi	100% des marchés publics intégrant des clauses « achat responsable ». 100% de la téléphonie en reconditionnée	- Nombre de marchés publics concernés 0 ramette de papier non recyclé 0 téléphone neuf acheté
	- Former, équiper et sensibiliser les agents de l'intercommunalité et des communes - Organisation de sessions de formation sur la prévention et le tri. - Intégration des écogestes dans les pratiques professionnelles. - Suivi par questionnaires en fin de formation.	2026-2031	2 sessions de formation par an, implication progressive de l'ensemble des agents.	Nombre d'agents formés, résultats des questionnaires en fin de session.

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements sur 6 ans	Pilotage
	Communes SYVADEC	0,18 ETP	- Gourdes (150) : 750€HT - Ecocup (250) : 375 €HT - Contenants réemployables (20) : 100 €HT - Balance de pesée de bacs (1) : 150 €HT	Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	-1,9 kg/hab.
--------------------	---------------------	--------------

AXE 2 – Être éco-exemplaire

FICHE ACTION 4

Action 2.2 : Programme pédagogique Ecocscola



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Impliquer l'ensemble de la communauté scolaire pour instaurer le tri dans les écoles et réduire la production de déchets

Publics ciblés

Ecoles primaires, élémentaires et maternelles volontaires, cantines. Communauté scolaire (enseignants, personnel administratif, technique, et d'animation), familles via les élèves et les outils de la communication des écoles.

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

OMR, emballages, papiers/cartons, piles, biodéchets, instruments d'écriture

Plan d' action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
• Sensibiliser durablement les écoles pour que le tri soit mis en place efficacement ◦ Mobilisation des écoles: envoi d'un formulaire d'inscription aux écoles et phoning (avril à juin pour une mise en place du dispositif au démarrage de l'année scolaire suivante) ◦ Organisation d'une réunion de présentation du programme ◦ Mise en place d'un comité de suivi du programme EcoScola ◦ Formation initiale de l'équipe pédagogique avec remise d'outils et recensement des besoins ◦ Formation des élèves au tri et à la prévention avec remise d'outils pédagogiques ◦ Organisation d'actions de prévention sur chaque établissement (type gouter anti-gaspi, troc...) en présence des élèves et des familles ◦ Labellisation des écoles avec la remise d'une plaque EcoScola et valorisation des résultats	2026-2031	• 100% des écoles accompagnées • 1 action de prévention par an par école • 4 réunions par an par école du comité de suivi	• Nombre d'écoles engagées • Nombre d'écoles labellisées • Nombre d'actions mises en place • Nombre de personnels et d'élèves formés, résultats des questionnaires en fin de session

AXE 2 – Être éco-exemplaire

	- Réduire la production totale de déchets: - Réalisation de 2 diagnostics déchets par école : 1er diagnostic avec une caractérisation des poubelles et 2^{ème} diagnostic en fin d'année avec une évaluation de l'évolution des pratiques, des tonnages et une caractérisation des déchets - Suivi de l'évolution de la production de déchets - Mise en place d'un plan d'actions avec l'implication de l'intercommunalité et des communes - Mise en place du tri des emballages et des papiers dans chaque école avec la fabrication de collecteur de tri	2026-2031	2 diagnostics par école -10% d'OM par école 1 collecteur de tri	- Nombre de diagnostics réalisés - Nombre de nouvelles pratiques mises en œuvre - Evolution des quantités de déchets par flux
	- Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines - Réalisation d'un diagnostic des pratiques des cantines - Mise en place d'un plan d'actions - Sensibilisation des élèves	2026-2031	3 visites dédiés par école	Evolution du grammage jeté
	Sensibiliser dans les écoles les élèves avec des interventions de la collectivité	2026-2031	4 interventions par an	Nombre d'élèves sensibilisés

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements sur 6 ans	Pilotage
	Etablissements scolaires, inspection d'académie, associations, Intercommunalité, Communes	0,02 ETP	- Outils pédagogiques - Outils de formation - Outils de communication - Outils de suivi	SYVADEC et intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	Soutien de la baisse provisionnée
--------------------	---------------------	-----------------------------------

AXE 2 – Être éco-exemplaire

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 2 sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
Tâches / trimestres	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Etre ecoexemplaire																								
Ecoexemplarité service public																								
Diagnostic des pratiques et évaluation intercommunalité																								
Diagnostic des pratiques et évaluation communes adhérentes																								
Réalisation d'un guide des bonnes pratiques																								
Sessions de formation des agents : 2/an																								
Programme pédagogique																								
Une action de prévention par an par école																								
Quatre réunions par an par école																								
Deux diagnostics par école																								
Trois visites par école																								

Axe 3

Promouvoir l'économie circulaire

AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

FICHE ACTION 5

Action 3.1 : Encourager le réemploi



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Promouvoir la seconde vie des objets par le don, la réparation, l'occasion et la mutualisation.
- Rendre visibles et accessibles les solutions locales de réemploi (ressourceries, ateliers, réparateurs, associations, acteurs du don).
- Augmenter le tonnage des objets réutilisés grâce aux associations et aux espaces de gratuité.

Publics ciblés

Tout public

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Résiduels, Recyclerie, textiles

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
• Réaliser une campagne de communication sur les bons gestes et solutions locales : occasion, don, réparation, espace de gratuité, associations, annuaire...	2026 - 2031	• 2 campagnes par an avec post sur les réseaux et guide numérique • Relation presse et affichage recyclerie	• Nbre d'actions menées par an • Nbre de vues • Nbre de téléchargement du guide
• Réaliser une campagne de communication dédiée à la recyclerie de Francardo et à ses ateliers	2026- 2031	• 2 posts sur les réseaux par an	• Nbre de vues

AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

	Mise à jour de l'annuaire régional des solutions locales (réparateurs, associations, ateliers, ...)	2026 - 2031	1 mise à jour par an	Nbre d'acteurs ajoutés par an
	Organisation de vide dressing dans le cadre de l'opération régionale.	2026 - 2031	2 vides dressing par an.	- Nbre d'événements - Nbre de stands - Taux de satisfaction des exposants et visiteurs

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements sur 6 ans	Pilotage
	SYVADEC Réparateurs, associations, communes	0,07 ETP	-	Intercommunalité

Résultats attendus

DMA réduits en 2031

- 5,1 kg/hab.

AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 3 sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
Tâches / trimestres	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Promouvoir l'économie circulaire																								
Encourager le réemploi																								
Mise à jour de l'annuaire régional																								
Organisation des vide-dressings (2)																								
Communication : 2 campagnes réseaux par an, affichage recyclerie																								

Axe 4

Utiliser des outils
économiques comme
levier
de réduction des déchets

AXE 4 – Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets

FICHE ACTION 6

Action 4.1 : Sensibilisation aux incivismes



Performance

Performance de l'action

- Niveau 1 : Une action centrée sur la communication
 Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles
Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Garantir la propreté des espaces publics
- Réduire les dépôts contraires au règlement de collecte et favoriser leur valorisation en dehors du service public de gestion des déchets
- Améliorer l'image du territoire

Publics ciblés

Tout public

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Résiduels, recyclerie

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
• Révision du règlement de collecte (règle de dépôt, obligation du tri, volume ...)	2026	• Formalisation des règles dans un règlement de collecte approuvé	• Mise à jour réalisée
• Campagne de communication pour rappeler les règles de dépôt (obligation de tri, facturation du nettoyage, déchetterie, déchets des artisans)	2026 - 2031	• 1 campagne par an	• Nbre d'actions de communication • Nbre de posts et nbre de vues

AXE 4 – Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets

	Formation des élus	2026	100% des élus déchet formés	Nbre d'élus formés
	Mise en place d'une brigade verte de prévention, achat d'équipement, recrutement ou mobilité, fiche de poste, planning de patrouille	2029	1 brigade verte composée d'un ETP temps plein.	Nbre de contrôles effectués

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements sur 6 ans	Pilotage
	Communes SYVADEC Modules brigade verte AMORCE	0,8 ETP	- Formation : 500 €HT - Matériel brigade verte (voiture, EPI, informatique) : 26 500 €HT	Intercommunalité

Résultats attendus

DMA réduits en 2031

-1,6 kg/hab.

AXE 4 – Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets

FICHE ACTION 7

Action 4.2 : Redevance spéciale



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Rappeler aux professionnels leurs obligations réglementaires en matière de gestion et de financement des déchets.
- Inciter les professionnels à réduire leurs déchets en mettant en place des actions concrètes.
- Assurer l'équité en faisant payer le juste coût du service

Publics ciblés

Producteurs de déchets non ménagers

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Résiduels, collecte sélective, recyclerie

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
• Renforcer le dispositif existant ○ Actualisation de la grille tarifaire ○ Révision des modalités de facturation ○ Suivi renforcé des redevables ○ Evaluation annuelle du dispositif avec ajustement ○ Production d'un rapport annuel d'évaluation	2026 - 2027	• Formalisation des règles dans un règlement de collecte approuvé • Suivi annuel d'indicateurs	• Nombre de redevables • Montant de la RS • Taux de couverture • Rapport annuel
• Communiquer et sensibiliser les professionnels ○ Diffusion d'une information claire sur les obligations réglementaires ○ Organisation de campagnes annuelles (courriers, réunions, site web, réseaux sociaux) ○ Mise à disposition de supports pratiques (FAQ, fiches tri, guide RS)	2026 - 2031	• 1 campagne par an	• Nbre de supports diffusés • Nbre de réunions et taux de participation • Nbre de posts et nbre de vues

AXE 4 – Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets

	• Accompagnement à la réduction et au tri ○ Réalisation de diagnostics déchets pour les professionnels ○ Remise de retours personnalisés (quantités produites, coûts, axes d'amélioration) ○ Proposition de solutions concrètes (tri 5 flux, compostage, mutualisation de contenants) ○ Réalisation d'un rapport annuel synthétique sur la gestion des déchets des professionnels en redevance spéciale	2026	• 15% de professionnels diagnostiqués par an • 1 plan d'actions par pro accompagné • 100% de courriers envoyés aux professionnels • 1 rapport par an	• Nbre de diagnostics et de plan d'actions • Tonnages annuels des déchets des pro accompagnés • Nombre d'élus assistants à la réunion de présentation du rapport annuel

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements sur 6 ans	Pilotage
	SYVADEC	0,18 ETP	• Flyer : 100 €HT	Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	-13,6 kg/hab.
--------------------	---------------------	---------------

AXE 4 – Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets

FICHE ACTION 8

Action 4.3 : Sensibilisation à la tarification incitative



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Acculturer les élus à la mise en place de la tarification incitative

Publics ciblés

Elus

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Résiduels

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
Organiser des réunions / formations des élus du territoire à la tarification incitative	2027	1 élu par commune sensibilisé	Nbre d'élus sensibilisés
Mettre en place un comité de pilotage Tarification Incitative	2027	2 réunions par an	- Nbre de réunions - Nbre de participants

AXE 4 – Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements sur 6 ans	Pilotage
	SYVADEC	0,05 ETP	-	Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	Soutien à la baisse provisionnée
--------------------	---------------------	-------------------------------------

AXE 4 – Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 4 sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
Tâches / trimestres	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Utiliser des outils économiques incitatifs																								
Sensibilisation aux incivismes																								
Révision du règlement de collecte																								
Formation des élus																								
Formation agent pour montage brigade verte de prévention																								
Mise en place d'une brigade verte de prévention																								
Envoi d'un courrier aux professionnels																								
Communication : 1 campagne par an réseaux																								
Redevance spéciale																								
Actualisation de la grille tarifaire et des modalités de facturation																								
Evaluation annuelle du dispositif																								
Envoi d'un courrier aux professionnels																								
Réalisation d'audits déchets au sein des entreprises																								
Communication : 1 campagne par an réseaux																								
Sensibilisation à la tarification incitative																								
Information et formation des élus																								
Réunion du comité de pilotage																								

Axe 5

Renforcer la communication et la sensibilisation

AXE 5 – Renforcer la communication et la sensibilisation

FICHE ACTION 9

Action 5.1 : Intervention lors de manifestations et communication



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Donner de la visibilité aux actions de prévention.
- Informer et sensibiliser les différents publics de manière claire et pédagogique.
- Créer de la cohérence et de la répétition des messages pour ancrer les écogestes.
- Mobiliser les acteurs du territoire autour d'événements fédérateurs.

Publics ciblés

Tout public

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Résiduels, collecte sélective, recyclerie

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
Communication			
• Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication annuel	2027 - 2031	• 1 plan de communication annuel validé	• Niveau de réalisation du plan de communication fixé

AXE 5 – Renforcer la communication et la sensibilisation

	Réalisation de campagnes annuelles de communication sur le PLPDMA et sa mise en œuvre	2027 - 2031	4 campagnes par an (abribus, journaux communaux, camions, radio, réseaux sociaux)	- Nombre de campagnes réalisées - Nombre de vues et de likes - Nombre de podcasts - Nombre de véhicules avec affichage
	Elaboration d'outils de communication et diffusion (guides des bonnes pratiques, site internet ...)	2027-2031	1 guide dématérialisé créé 1 page site internet dédiée au PLP	- Nombre de guides distribués - Nombre d'articles
	Fêtes locales			
	Participer à des événements locaux et nationaux (foires locales, festival, SERD, SDD)	2027 - 2031	4 participations par an	- Nbre de participation - Nbre de personnes vues

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements sur 6 ans	Pilotage
	Communes SYVADEC	0,07 ETP	Outils de communication : 5 250 €HT	Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	-1,6 kg/hab.
---------------------------	----------------------------	---------------------

AXE 5 – Renforcer la communication et la sensibilisation

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 5 sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
Tâches / trimestres	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Renforcer la communication / sensibilisation																								
Intervention fêtes locales et communication																								
Elaboration d'un plan de communication																								
Participation à des évènements - 4/an																								
Communication : 1 campagne annuelle sur le PLPDMA																								

Annexe

ORDRE ALPHABETIQUE	ACRONYME	SIGNIFICATION
A	AFOM	Atouts Faiblesses Opportunités Menaces
	ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
C	CHR	Cafés, Hôtels, Restaurants
	CC PASQUALE PAOLI	Communauté de Communes Pasquale Paoli
D	DAE	Déchets d'Activités Économiques
	DASRI	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
	DDM	Déchets Dangereux des Ménages
	DEA	Déchets d'Éléments d'Ameublement
	DEEE	Déchets d'Équipement Électrique et Électronique
	DMA	Déchets Ménagers et Assimilés
E	ECT	Extension des Consignes de Tri
	EMB	Emballages Ménagers
	EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
	ETP	Équivalent temps-plein
I	INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
	ISDND	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
J	JMR	Journaux Magazines Revues
L	LTECV	Loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte
	LAGEC	Loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire
O	OE	Encombrants, appelés aussi mobilier et équipement d'ameublement
	OMA	Ordures Ménagères Assimilées
	OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
P	PAP	Porte-à-Porte
	PAT	Plan d'Alimentation Territoriale
	PAV	Point d'Apport Volontaire
	PR	Point de Regroupement

Annexe

ORDRE ALPHABETIQUE	ACRONYME	SIGNIFICATION
	PCAET	Plan Climat Air Energie territorial
	PLPDMA	Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
	PLPVDMA	Programme Local de Prévention et de Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés
R	REP	Responsabilité Elargie du Producteur
	REX	Retour d'Expérience
	RPQS	Rapport sur le Prix et la Qualité du Service
	RS	Redevance Spéciale
	RSHV	Déchets Recyclables Secs Hors Verres (emballages, papiers graphiques)
S	SPGD	Service Public de Gestion des Déchets
	SYVADEC	Syndicat de Valorisation des Déchets de la Corse
T	TI	Tarification Incitative (taxe ou redevance)